COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00
E-mail : secretariat@barfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2025-45-CT

Le Maire de la Commune de BARFLEUR,

VU, le Code de la Route,

VU, la venue de sept autocars de touristes le mardi 19 août 2025 entre 8h et 17h,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement,

ARRÊTE :

Article 1 : 30 places de stationnement seront réservées sur le parking du Chosel, côté Route de Cherbourg, le mardi 19 août 2025 à partir de 8h, aux autocars transportant les croisiéristes faisant escale à Cherbourg.

Article 2 : Deux emplacements réservés aux bus sont habituellement prévus Allée de la Débarque.

Article 3 : La signalisation sera effectuée par les services de la mairie.

Article 4 : Madame le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 18 août 2025

Le Maire
Christiane TINCELIN